

là-dessus et qu'il jugera désormais les comités un peu différemment de ce qu'il en pensait le 13 novembre 1945, lorsqu'il a pris la parole sur la résolution tendant à établir un comité parlementaire mixte du drapeau. Il s'est alors exprimé en termes indiquant que c'était la voie la plus mauvaise que le Parlement pouvait choisir. Comme en fait foi la page 2140 du *hansard* du 13 novembre 1945, le très honorable représentant avait déclaré:

L'autre jour, nous avons donc proposé un amendement dans lequel nous recommandions que, au lieu de renvoyer cette question à un comité où il s'élèverait des discussions acrimonieuses comme celles qui survinrent lorsqu'une question analogue fut soumise à un comité en Afrique du Sud, le gouvernement fasse en sorte de régler lui-même la question...

Or, monsieur l'Orateur, nous avons tous consenti à ce que cette question soit déferée à un comité. Le gouvernement proprement dit n'est pas intervenu; nous l'avons déferée à un comité. Ce comité, comme nous l'avions espéré, a pu réaliser plus d'unité dans la recherche d'un modèle qui plairait à une majorité aussi vaste que possible des membres de la Chambre. C'est pourquoi nous avions institué le comité et je crois qu'il a rempli son rôle.

Maintenant, monsieur l'Orateur, malgré tout le travail accompli, devrions-nous, comme l'a proposé le très honorable représentant, méconnaître ce rapport, le rejeter et le laisser de côté? Le très honorable représentant a dit hier que nous ferions un pas dans la bonne direction si nous remettons toute la question à plus tard en mettant le rapport de côté. Monsieur l'Orateur, j'estime que cela serait une mesure rétrograde et la question serait renvoyée aux calendres grecques.

Au cours d'une allocution télévisée très intéressante, en juin dernier, le chef de l'opposition—on a déjà fait allusion à cette émission, monsieur l'Orateur—avait déclaré: «C'est au Parlement qu'il appartient de s'occuper de cette question».

Un peu plus loin, et je cite encore le texte de son allocution télévisée:

On dit: la question devrait-elle être soumise au peuple canadien? Je réponds non.

Et, plus loin...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant cite des passages en dehors de leur contexte. J'ai dit qu'il devrait y avoir un plébiscite. Je l'avais déclaré alors et je n'ai pas varié là-dessus. Toutefois, j'avais rejeté l'idée d'élections sur la question du drapeau.

Le très hon. M. Pearson: Le très honorable représentant devra interpréter lui-même ses paroles, mais elles comprenaient cette expression.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, vous l'avez lu.

[Le très hon. M. Pearson.]

Le très hon. M. Pearson: Je peux en lire plus long si cela peut lui faire plaisir. Le très honorable représentant a dit:

Si l'on soumettait la question de drapeau au peuple canadien je craindrais les résultats.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, c'est ce que j'ai dit.

Le très hon. M. Pearson: Alors nous sommes d'accord.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les applaudissements ne me touchent pas. J'ai dit qu'il ne fallait pas en faire une question électorale. J'ai préconisé un plébiscite. Dans toutes les remarques que le très honorable représentant cite, il verra que j'ai constamment préconisé un plébiscite. Mais j'ai dit de ne pas en faire une question électorale pour le peuple canadien, car il a lui-même menacé d'en faire une question électorale et il s'est ensuite récusé.

Le très hon. M. Pearson: Je ne veux vraiment pas être injuste envers le très honorable représentant, mais la meilleure façon de tirer cette question au clair—et je serai heureux de le faire aussitôt que la procédure le permettra—c'est de déposer sur le bureau de la Chambre le texte complet de ce que le très honorable représentant a dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis d'accord.

Le très hon. M. Pearson: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, la question est maintenant devant le Parlement. Nous, de ce côté-ci, en tant que membres de ce parti, à une exception près... (*Exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Une exception honorable.

Le très hon. M. Pearson: Il y a plus d'exceptions de l'autre côté. Monsieur l'Orateur, je serais heureux de comparer la quantité des exceptions, non pas la qualité. A tout événement, nous acceptons ces recommandations, monsieur l'Orateur, tandis que mon très honorable ami de l'autre côté les rejette. Le très honorable chef de l'opposition l'a bien indiqué hier.

On a dit que nous devrions abandonner le projet. Des gens très convaincus et très sincères de ce côté-ci nous ont demandé de l'abandonner parce qu'il serait prématuré et controversable. On a prétendu qu'il était prématuré et que, après la position que nous avons adoptée de ce côté-ci, après les événements qui se sont déroulés au cours des années et après les décennies qui se sont écoulées depuis que nous avons acquis la condition de nation, il devrait être remis indéfiniment.